



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## organisation

Question écrite n° 48248

### Texte de la question

Mme Chantal Guittet interroge Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le projet de création d'un service mobile d'urgence et de réanimation (SMUR) au centre hospitalier de Landerneau, SMUR réclamé par les élus locaux depuis de nombreuses années. Il existe en effet des « zones blanches », entre Brest et Morlaix, pour lesquelles le temps d'accès de moins de 30 minutes à des « soins médicaux spécialisés d'urgence pour toute urgence vitale ou potentiellement vitale » n'est pas respecté. L'État s'est donné deux priorités : le désengorgement et l'accessibilité des urgences en moins de 30 minutes. Les risques sanitaires engendrés par cette zone de désert en matière d'urgence pourraient être réglés par l'implantation d'un service mobile d'urgence à Landerneau. Elle lui demande donc quelles sont les solutions et mesures envisagées et à quelle échéance sera proposé un service d'urgence approprié à nos concitoyens, de jour comme de nuit, dans ces zones qui en sont dépourvues.

### Texte de la réponse

Dans le cadre de l'engagement 9 du pacte territoire santé sur l'accès aux soins urgents en moins de trente minutes, l'agence régionale de santé (ARS) de Bretagne a mené des travaux pour l'identification de zones à plus de trente minutes d'un service mobile d'urgence et de réanimation (SMUR) et la recherche de solutions à mettre en place pour améliorer cet accès. La situation démographique médicale en médecins urgentistes sur le Finistère n'a pas permis la mise en place d'un SMUR au centre hospitalier de Landerneau. La réflexion sur le déploiement des médecins correspondants de SAMU est en revanche engagée. Ces médecins volontaires, exerçant dans les zones définies ou à proximité, formés à l'urgence et équipés par les SAMU dans le cadre d'un contrat avec l'établissement siège du service d'aide médicale urgente (SAMU), sont déclenchés par le centre 15 dans le même temps que le SMUR et prodiguent les premiers soins en lien direct et permanent avec le médecin régulateur, dans l'attente de l'arrivée de l'équipe mobile d'urgence et de réanimation. L'ARS a lancé en juillet 2013 un appel à projet auprès des médecins dans les zones identifiées ou proches. Il est envisagé le déploiement de 23 médecins correspondants de SAMU à horizon 2016 (14 le seront cette année), localisés principalement sur les îles bretonnes et la presqu'île de Crozon. Le déploiement des médecins correspondants de SAMU dans le Nord Finistère pourra s'inclure également dans le dispositif.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Chantal Guittet](#)

**Circonscription :** Finistère (5<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 48248

**Rubrique :** Établissements de santé

**Ministère interrogé :** Affaires sociales et santé

**Ministère attributaire :** Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [28 janvier 2014](#), page 755

**Réponse publiée au JO le :** [13 janvier 2015](#), page 167